



Délibération numéro	2023/70	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		06
Date convocation	11/07/2023	
Date de publication	24/07/2023	

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois  
et le dix-huit juillet,  
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

**Présents :** MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Corinne PONS, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Julien GLINKOWSKI.

**Procurations :** M. Ali BENARFA donne procuration à M. Michel VIGNES, Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Françoise HENRY donne procuration à Mme Sophie RENARD, M. Didier GENTY donne procuration à Mme Corinne GOUZY, Mme Corinne MASSA donne procuration à M. Julien GLINKOWSKI, Mme Marion GÉLIS donne procuration à M. Denis TURREL.

**Absents excusés :** MM. Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Françoise HENRY, Didier GENTY, Corinne MASSA, Cédric HAMMER, Marion GÉLIS.

**Absents :** MM. Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT.

**A été nommé secrétaire :** M. Julien GLINKOWSKI.

### **Objet : Diagnostic restructuration église et décision modificative n°5**

Monsieur le Maire présente l'étude de la mission de diagnostic en vue de la restructuration de l'Eglise Saint-Laurent.

Elle comprend :

- Un état des lieux avec relevé géomètre du site, scanner informatique, plans, ortho-images, projet DWG, projet 3D
- Des recherches en archives et la réalisation d'une note historique
- Une analyse technique et une cartographie des pathologies du bâtiment
- Une étude de l'estimation financière du projet
- Un rapport final DIAGNOSTIC

- Une étude pour l'accessibilité PMR du parvis avec dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la DRAC.

L'estimation de l'étude est de 28 850 € HT et peut-être financée par la DRAC à hauteur de 40%.

Aussi, afin de mettre en œuvre ce diagnostic, une décision modificative est nécessaire :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2031 Etudes	28 850 €	1321 Subventions Etat	11 540 €
2313 Travaux	- 17 310 €		
<b>Total</b>	<b>11 540 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 540 €</b>

La commission des finances du 07/07/2023 a émis un avis favorable.  
La commission Urbanisme/Travaux du 06/07/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- o De retenir cette étude
- o De l'autoriser à présenter la demande de subvention
- o D'approuver cette décision modificative n°5

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient cette étude
- Autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention
- Approuve la décision modificative n°5

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance  
Julien GLINKOWSKI



Le Maire,  
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.